

Programme des dons écologiques

Profil d'une donatrice



Don d'une servitude de conservation sur la moraine d'Oak Ridges

Barb Heidenreich a passé sa vie à explorer et à protéger le patrimoine naturel du sud de l'Ontario. Le lien de Barb avec la terre est né en 1899, année où son arrière-grand-père, Byron Edmund Walker, a acheté une grande parcelle de terre sur la rive du lac Simcoe et l'a placée dans une fiducie familiale. Huit générations ont exploré et protégé le littoral, la savane, la forêt, la faune et la flore qui se trouvent sur ces terres. L'éthique de conservation qui a guidé les choix de Barb tout au long de sa vie a commencé ici. Son dévouement profond envers la nature a abouti à la protection permanente de 121 hectares de terres dans le cadre du Programme des dons écologiques du gouvernement fédéral.

Avec l'aide de l'Oak Ridges Moraine Land Trust, organisation de bienfaisance qui protège et gère les terres de la moraine, Barb a conclu des servitudes de conservation sur trois propriétés. Ces servitudes de conservation lui ont permis de limiter l'utilisation et le développement des terres, tout en continuant d'en être propriétaire et d'y avoir accès.



Chaque propriété, qu'elle soit donnée en entier ou qu'il s'agisse d'un intérêt foncier partiel, doit faire l'objet d'une attestation de terre écosensible en fonction de critères nationaux et régionaux pour être admissible au Programme des dons écologiques.

Les terres écosensibles sont des espaces ou des milieux qui, actuellement ou éventuellement, pourraient contribuer de façon importante à la conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Canada. Lorsqu'une terre écosensible constitue une importante partie d'une propriété, la totalité de celle-ci est normalement considérée comme un don écologique.

Protection contre les pressions du développement :

L'une des propriétés, appelée Innisfree Farm, est située dans la région de Simcoe, tandis que les deux autres propriétés adjacentes, appelées collectivement Fernhill Farm, sont situées dans le canton d'Otonabee-South Monaghan. Ces deux zones sont soumises à d'intenses pressions de développement, ce qui rend leur protection permanente d'autant plus importante.

L'établissement d'une servitude de conservation avec l'Oak Ridges Moraine Land Trust sur Innisfree Farm garantit la protection permanente d'une forêt ancienne, d'un peuplement de noyers cendrés résistant au chancre et d'une rainure glaciaire importante pour l'alimentation de la nappe souterraine.



Bien que la parcelle ait récemment changé de mains, le nouveau propriétaire et tous les futurs propriétaires sont liés par les termes de la servitude de conservation enregistrée sur le titre de propriété et doivent collaborer avec le bénéficiaire, l’Oak Ridges Moraine Land Trust, pour en préserver le caractère et les conditions. L’Oak Ridges Moraine Land Trust possède une expérience considérable en matière de sensibilisation et de relations avec les propriétaires fonciers puisque plus de la moitié des titres de propriété qu’elle protège sont assortis de servitudes de conservation.

Barb a également travaillé avec l’Oak Ridges Moraine Land Trust pour établir une servitude de conservation sur Fernhill Farm, près de Rice Lake, qui renferme un mélange d’éléments du patrimoine culturel et d’éléments géologiques, des champs agricoles, des boisés et des zones humides.

Barb appuie avec beaucoup de conviction le Programme des dons écologiques.

« Les avantages fiscaux offerts par ce programme m’ont énormément aidée à protéger cette terre que j’aime tant, pour les espèces sauvages et les êtres humains des générations actuelles et futures. J’éprouve un grand sentiment de soulagement et de satisfaction en sachant que j’ai fait tout ce que je pouvais pour la terre qui m’a procuré tant de bien-être et de bonheur. »



À la lumière de ses deux expériences en tant que donatrice dans le cadre du Programme des dons écologiques, Barb estime que ce dernier est un excellent outil de conservation pour tous les types de propriétaires fonciers.

« La flexibilité du programme est telle qu’elle permet d’établir des ententes qui correspondent à vos valeurs et qui répondent à vos besoins. J’encourage tous les propriétaires fonciers soucieux de la conservation à se renseigner sur ce programme. »

Possédez-vous une terre qui contient un habitat naturel, comme une forêt, une prairie, une zone humide ou un rivage? Souhaitez-vous la protéger pour les générations futures?

Grâce au Programme des dons écologiques du gouvernement du Canada, les propriétaires fonciers peuvent faire don de leurs terres ou d’un intérêt foncier partiel (par exemple, une servitude de conservation) à un organisme bénéficiaire admissible qui la protégera à perpétuité, comme une fiducie foncière, un organisme de conservation ou un gouvernement. Outre la tranquillité d’esprit que procure la protection à perpétuité des terres, les donateurs peuvent bénéficier d’avantages fiscaux importants, notamment l’élimination de l’impôt sur les gains en capital.

Pour plus d’informations, visitez le site Web du Programme des dons écologiques à l’adresse suivante:
www.canada.ca/dons-ecologiques

N° de cat. : En14-563/4-2024F-PDF | ISBN : 978-0-660-74517-6 | EC24117

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d’Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.

Photos : © Getty Images

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l’Environnement et du Changement climatique, 2024

Also available in English

